

# TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ACCUEIL ET DE MISE EN ACCESSIBILITÉ

Centre des Finances publiques de Troyes

17, boulevard du 1er RAM – 10000 Troyes

PHASE PRO/DCE

CCTP – LOT N° 04

APPAREIL ÉLÉVATEUR VERTICAL PMR EXTÉRIEUR

ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DU PÉRIMÈTRE DU PROJET

Y COMPRIS DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ, GÉNIE CIVIL PROPRE À L'APPAREIL, DRAINAGE, ENVELOPPE, SÉCURITÉS, DISPOSITIFS TACTILES, ADAPTATIONS D'ESCALIER, RACCORDEMENTS TERMINAUX, ESSAIS ET MAINTENANCE INITIALE

| Maîtrise / intervenant      | Identification                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Maîtrise d'ouvrage          | Direction générale des Finances publiques – SPIB-2C                                                                                                                                            |
| Responsable du projet       | Mme Cindy AUVRAY                                                                                                                                                                               |
| Maîtrise d'œuvre mandataire | LC-Architectes – M. Luis CERCOS                                                                                                                                                                |
| Définition technique        | Prescription performancielle par la maîtrise d'œuvre ; choix du modèle et études d'exécution à la charge du titulaire ; diagnostic accessibilité et coordination des adaptations du périmètre. |
| Contrôleur technique        | À compléter                                                                                                                                                                                    |
| Coordonnateur SPS           | À compléter                                                                                                                                                                                    |
| Phase                       | PRO/DCE                                                                                                                                                                                        |
| Date                        | 15/08/2026                                                                                                                                                                                     |

## Tableau des versions

| Version | Date       | Objet                                                                                          | Rédaction / validation |
|---------|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| 01      | 11/08/2026 | Version préliminaire                                                                           | LC-Architectes / LC    |
| 02      | 17/08/2026 | Version publication : offre clé en main, libre choix du modèle et adaptations d'accessibilité. | LC-Architectes / LC    |

## Note préalable de lecture

Le présent CCTP définit un marché de résultat. La proposition commerciale, le devis indicatif et le schéma communiqués par la maîtrise d'ouvrage sont des documents strictement informatifs : ils permettent de situer une configuration technique possible, mais ne désignent ni marque, ni modèle, ni procédé imposé et ne constituent pas une référence de prix. Le soumissionnaire demeure responsable de la conformité, du dimensionnement, de la compatibilité avec l'existant et de la livraison d'un ensemble entièrement opérationnel.

L'offre de base est attendue « clé en main » pour tous les ouvrages directement nécessaires à l'appareil. Le titulaire peut réaliser les terrassements, fondations, drainage et petite maçonnerie avec ses propres moyens ou les confier à un cotraitant ou sous-traitant identifié, mais ces prestations restent incluses dans le prix et sous sa responsabilité. Une offre qui reporterait ces travaux sur un autre lot ne constitue pas l'offre de base conforme ; elle ne peut être présentée qu'en variante si le règlement de la consultation l'autorise expressément.

La désignation contractuelle est « appareil élévateur vertical PMR » ou « plateforme élévatrice verticale ». Le terme « monte-charge » est exclu, l'équipement étant destiné au transport de personnes.

La désignation contractuelle est « appareil élévateur vertical PMR » ou « plateforme élévatrice verticale ». Le terme « monte-charge » est exclu, l'équipement étant destiné au transport de personnes.

## Sommaire

|                                                                              |    |
|------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau des versions .....                                                   | 1  |
| Note préalable de lecture .....                                              | 1  |
| 1. Objet, consistance et obligation de résultat .....                        | 5  |
| 1.1 Objet du lot.....                                                        | 5  |
| 1.2 Prestations principales .....                                            | 5  |
| 1.3 Obligation de résultat.....                                              | 5  |
| 1.4 Variantes techniques.....                                                | 5  |
| 2. Documents contractuels, hiérarchie et portée des données transmises ..... | 6  |
| 2.1 Documents à prendre en compte .....                                      | 6  |
| 2.2 Données indicatives .....                                                | 6  |
| 2.3 Visite et vérification .....                                             | 6  |
| 3. Situation existante, implantation et maintien des usages.....             | 7  |
| 3.1 Implantation .....                                                       | 7  |
| 3.2 Escalier et circulations conservés.....                                  | 7  |
| 3.3 Emprise extérieure .....                                                 | 7  |
| 4. Réglementation, normes, qualifications et responsabilités.....            | 8  |
| 4.1 Textes et référentiels .....                                             | 8  |
| 4.2 Qualifications .....                                                     | 8  |
| 4.3 Conformité et responsabilité.....                                        | 8  |
| 5. Préparation, relevés, sondages et études d'exécution .....                | 9  |
| 5.1 Relevé contradictoire .....                                              | 9  |
| 5.2 Sondages et reconnaissance .....                                         | 9  |
| 5.3 Dossier d'exécution .....                                                | 9  |
| 5.4 Points d'arrêt .....                                                     | 9  |
| 6. Programme fonctionnel et caractéristiques dimensionnelles .....           | 10 |

|      |                                                                                     |    |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 6.1  | Hauteur de course .....                                                             | 10 |
| 6.2  | Usage contrôlé .....                                                                | 10 |
| 7.   | Conception extérieure, durabilité et protection contre les intempéries .....        | 11 |
| 7.1  | Exposition .....                                                                    | 11 |
| 7.2  | Matériaux .....                                                                     | 11 |
| 7.3  | Toiture et eaux .....                                                               | 11 |
| 7.4  | Antigel et condensation .....                                                       | 11 |
| 8.   | Terrassements, fondations, supports, drainage et ouvrages de maçonnerie .....       | 12 |
| 8.1  | Prestations intégrées au lot .....                                                  | 12 |
| 8.2  | Études et portance .....                                                            | 12 |
| 8.3  | Fosse ou seuil .....                                                                | 12 |
| 8.4  | Raccords .....                                                                      | 12 |
| 9.   | Appareil, plateforme, guidage et entraînement .....                                 | 13 |
| 9.1  | Technologie .....                                                                   | 13 |
| 9.2  | Plateforme .....                                                                    | 13 |
| 9.3  | Guidage et stabilité .....                                                          | 13 |
| 10.  | Gaine, enveloppe, portes, portillons, seuils et paliers .....                       | 14 |
| 10.1 | Gaine fermée .....                                                                  | 14 |
| 10.2 | Parois .....                                                                        | 14 |
| 10.3 | Portes .....                                                                        | 14 |
| 10.4 | Paliers .....                                                                       | 14 |
| 11.  | Commandes, accessibilité, signalisation et autonomie d'usage .....                  | 15 |
| 11.1 | Commandes .....                                                                     | 15 |
| 11.2 | Information .....                                                                   | 15 |
| 11.3 | Accessibilité universelle .....                                                     | 15 |
| 12.  | Sécurités, secours, téléalarme et dégagement des personnes .....                    | 16 |
| 12.1 | Sécurités intégrées .....                                                           | 16 |
| 12.2 | Secours en cas de coupure .....                                                     | 16 |
| 12.3 | Téléalarme .....                                                                    | 16 |
| 12.4 | Dégagement .....                                                                    | 16 |
| 13.  | Électricité, câblages internes et interfaces avec le lot n° 03 .....                | 17 |
| 13.1 | Limite d'alimentation .....                                                         | 17 |
| 13.2 | Données à transmettre .....                                                         | 17 |
| 13.3 | Coupure et consignation .....                                                       | 17 |
| 14.  | Contrôle d'accès, interphonie, SSI et sûreté .....                                  | 18 |
| 14.1 | Principe .....                                                                      | 18 |
| 14.2 | SSI et évacuation .....                                                             | 18 |
| 14.3 | Accès et appel .....                                                                | 18 |
| 15.  | Intégration architecturale, finitions et mise en accessibilité complémentaire ..... | 19 |
| 15.1 | Aspect général .....                                                                | 19 |
| 15.2 | Finitions .....                                                                     | 19 |
| 15.3 | Signalétique .....                                                                  | 19 |

|       |                                                                      |    |
|-------|----------------------------------------------------------------------|----|
| 15.4  | Diagnostic d'accessibilité du périmètre .....                        | 19 |
| 15.5  | Bandes de guidage tactile au sol .....                               | 20 |
| 15.6  | Bandes d'éveil à la vigilance – distinction avec le guidage .....    | 20 |
| 15.7  | Sécurisation de l'escalier existant.....                             | 20 |
| 15.8  | Seuils, portes, vitrages et obstacles .....                          | 20 |
| 15.9  | Cheminement extérieur et croisement avec les véhicules .....         | 21 |
| 15.10 | Rapport final et recommandations .....                               | 21 |
| 16.   | Transport, levage, stockage, montage et protection du chantier ..... | 22 |
| 16.1  | Logistique.....                                                      | 22 |
| 16.2  | Protection .....                                                     | 22 |
| 16.3  | Montage .....                                                        | 22 |
| 17.   | Planning indépendant et coordination .....                           | 23 |
| 17.1  | Autonomie de programmation.....                                      | 23 |
| 17.2  | Objectif.....                                                        | 23 |
| 17.3  | Réunions .....                                                       | 23 |
| 18.   | Contrôles, essais, mise en service et réception.....                 | 24 |
| 18.1  | Contrôles avant mise en service.....                                 | 24 |
| 18.2  | Organisme et contrôleur technique .....                              | 24 |
| 18.3  | Réception.....                                                       | 24 |
| 19.   | Formation, DOE et documents d'exploitation.....                      | 25 |
| 19.1  | Formation .....                                                      | 25 |
| 19.2  | DOE .....                                                            | 25 |
| 19.3  | Carnet de maintenance.....                                           | 25 |
| 20.   | Garantie de parfait achèvement et maintenance initiale .....         | 26 |
| 20.1  | Point de départ .....                                                | 26 |
| 20.2  | Garantie du titulaire et du fabricant .....                          | 26 |
| 20.3  | Maintenance incluse.....                                             | 26 |
| 20.4  | Abonnements .....                                                    | 26 |
| 21.   | Interfaces et limites de prestations.....                            | 27 |
| 21.1  | Synthèse obligatoire .....                                           | 27 |
| 22.   | Contenu des prix et dispositions de chiffrage .....                  | 28 |
| 22.1  | Prix réputés complets .....                                          | 28 |
| 22.2  | DPGF .....                                                           | 28 |
| 22.3  | Substitutions.....                                                   | 28 |
|       | Annexe A – Documents d'exécution et points d'arrêt.....              | 29 |
|       | Annexe B – Matrice minimale de performances .....                    | 30 |
|       | Annexe C – Scénarios minimums d'essais .....                         | 30 |
|       | Annexe D – Données à confirmer avant émission définitive .....       | 31 |

## 1. Objet, consistance et obligation de résultat

### 1.1 Objet du lot

Le lot n° 04 comprend les études, le diagnostic d'accessibilité du périmètre concerné, la fourniture, les ouvrages supports directs, l'installation, le raccordement terminal, les essais, la mise en service et la maintenance initiale d'un appareil élévateur vertical PMR extérieur reliant le niveau bas du parking au palier haut de l'entrée des agents. L'appareil dessert deux niveaux et une seule course. Le lot comprend également les adaptations ponctuelles nécessaires à la continuité de la chaîne de déplacement dans le périmètre du projet, notamment les dispositifs tactiles au sol, la sécurisation de l'escalier et les petites corrections de seuils, portes ou obstacles définies au présent CCTP et au DPGF.

### 1.2 Prestations principales

- Relevés géométriques, sondages et reconnaissance des réseaux ;
- Études de conception d'exécution, notes de calcul et plans de fabrication ;
- Terrassements, fondations, massifs, dalle, fosse réduite ou socle, drainage et étanchéité directement nécessaires ;
- Appareil complet, gaine/enveloppe, toiture, portes, commandes, automatismes et sécurités ;
- Transport, levage, montage, raccordement terminal, essais et contrôle ;
- Téléalarme, communication, batterie de secours et abonnement initial nécessaire ;
- Formation, DOE, garantie et maintenance préventive/corrective pendant douze mois ;
- Diagnostic d'accessibilité, plan de mise en conformité et adaptations complémentaires du cheminement dans le périmètre du projet.

### 1.3 Obligation de résultat

Le titulaire doit livrer un système complet, conforme, sûr, utilisable de manière autonome dans les conditions définies, résistant à l'usage extérieur, compatible avec la sûreté du site et intégralement documenté. Il doit également assurer, dans le périmètre défini, une chaîne de déplacement cohérente et sécurisée pour les personnes présentant des limitations motrices, visuelles, auditives ou cognitives. Toute fourniture, étude, adaptation, raccord, accessoire ou intervention normalement prévisible indispensable au fonctionnement, à l'accessibilité et à la mise en service est réputée comprise, même si elle n'est pas individualisée dans la DPGF.

### 1.4 Variantes techniques

Le candidat remet obligatoirement une offre de base complète en identifiant clairement le fabricant, le modèle, la technologie d'entraînement, la composition de l'enveloppe, les

dimensions, la charge, les portes, les besoins de maintenance et le délai réel de fabrication. Les variantes de technologie ou de composition sont admises uniquement dans les conditions prévues au règlement de la consultation et si elles respectent l'ensemble des performances du marché. Elles sont présentées séparément, avec incidence sur les dimensions, la maintenance, le bruit, les consommations, les fondations, les délais et le coût global.

## **2. Documents contractuels, hiérarchie et portée des données transmises**

### **2.1 Documents à prendre en compte**

- Pièce 00 – Prescriptions communes à tous les lots ;
- Notice technique succincte du lot n° 04 ;
- Présent CCTP et DPGF ;
- Plans architecturaux PRO/DCE et plans de phasage ;
- Photographies de l'accès extérieur, des cheminements intérieurs concernés et des dispositifs tactiles existants ;
- Devis et schéma indicatifs transmis par la DDFIP, à titre informatif et non contractuel ;
- 
- Avis du contrôleur technique, du coordonnateur SPS et des services compétents ;
- Textes réglementaires et normes applicables à la date de mise sur le marché et de mise en service.

### **2.2 Données indicatives**

Le schéma transmis représente notamment une plateforme d'environ 1 000 × 1 400 mm, un passage nominal voisin de 900 mm et une capacité annoncée de 330 kg. Le devis informatif mentionne une alimentation 220 V et une solution extérieure avec enveloppe métallique, options de teinte et de parois. Ces données permettent seulement d'illustrer une famille de solution. Les cotes de l'enveloppe et les conditions d'implantation doivent être entièrement relevées, vérifiées et recalculées par le titulaire. Aucune fabrication ne sera engagée sur la seule base de ces documents.

### **2.3 Visite et vérification**

L'entreprise est réputée avoir apprécié l'accessibilité du site, les possibilités de levage, la proximité des façades, l'état de l'escalier et du palier, les contraintes d'écoulement des eaux, les cheminements intérieurs concernés, l'état des dispositifs de guidage tactile visibles sur site et les interfaces avec les réseaux. Les anomalies visibles ou prévisibles devront être signalées dans l'offre et reprises dans le diagnostic d'accessibilité demandé au présent lot.

### **3. Situation existante, implantation et maintien des usages**

#### **3.1 Implantation**

L'appareil sera implanté à l'extérieur, à proximité immédiate de l'escalier existant. Il reliera le parking au palier sous auvent donnant accès à l'entrée des agents. Le service opposé est privilégié afin que l'utilisateur entre au niveau bas et sorte au niveau haut sans demi-tour.

#### **3.2 Escalier et circulations conservés**

L'escalier doit rester praticable après travaux et son traitement de sécurité/accessibilité est inclus dans le périmètre du lot pour les adaptations ponctuelles définies au présent CCTP : dispositif d'éveil à la vigilance en tête de volée, contraste et non-glissance des nez de marches, contraste de la première et de la dernière contremarche, continuité et adaptation des mains courantes lorsque nécessaires. La plateforme, ses portes et leurs débattements ne doivent pas réduire les dégagements utiles, gêner l'évacuation, bloquer les portes existantes ou créer un conflit avec les flux d'agents. Les phases de chantier préserveront un cheminement sécurisé ou un itinéraire provisoire validé.

#### **3.3 Emprise extérieure**

Le titulaire vérifiera les limites disponibles, la pente, les niveaux finis, la stabilité des remblais, la présence de réseaux enterrés, l'écoulement des eaux, le risque de gel et l'accessibilité des engins. Toute adaptation nécessaire dans l'emprise directe de l'appareil est comprise.

## 4. Réglementation, normes, qualifications et responsabilités

### 4.1 Textes et référentiels

L'appareil, sa mise sur le marché et sa mise en service respecteront le régime européen et les dispositions françaises applicables à la date effective de mise sur le marché et de mise en service. Le titulaire indiquera dans son offre le régime de conformité qu'il applique compte tenu de son calendrier de fabrication et anticipera, lorsque la mise sur le marché intervient à compter du 20 janvier 2027, l'application du règlement (UE) 2023/1230 relatif aux machines. Sont également applicables les prescriptions d'accessibilité des ERP situés dans un cadre bâti existant, notamment l'arrêté du 8 décembre 2014 dans sa version en vigueur, ainsi que la NF EN 81-41 dans sa version applicable ou tout référentiel qui lui serait réglementairement substitué.

La solution devra présenter au minimum les caractéristiques d'accessibilité applicables à un appareil élévateur vertical en ERP existant. Pour un service simple ou opposé, la plateforme utile ne sera jamais inférieure à  $0,90 \times 1,40$  m ; l'objectif du projet reste  $1,00 \times 1,40$  m. La charge nominale sera au moins égale à 330 kg et le passage nominal de la porte sera au moins égal à 0,90 m, avec passage utile conforme au texte applicable. Toute solution de service en angle devra justifier les dimensions utiles correspondantes.

### 4.2 Qualifications

Le titulaire sera fabricant, installateur agréé ou entreprise spécialisée disposant des compétences nécessaires pour les plateformes élévatrices de personnes, les ouvrages de support et les raccordements associés. Il fournira assurances, références comparables, habilitations électriques et qualifications des intervenants.

### 4.3 Conformité et responsabilité

La conformité du produit, de son intégration au bâtiment et de l'installation complète reste de la responsabilité du titulaire. Le visa de la maîtrise d'œuvre, l'avis du contrôleur technique ou l'acceptation d'un plan ne diminuent pas cette responsabilité.

## 5. Préparation, relevés, sondages et études d'exécution

### 5.1 Relevé contradictoire

- Niveaux bas et haut, hauteur de course et verticalité ;
- Largeurs, profondeurs, pentes, débattements et espaces de manœuvre ;
- Nature et état du sol, des murs, du palier, de l'escalier et de l'auvent ;
- Présence et profondeur des réseaux enterrés ;
- Possibilités de fondation, fixation et drainage ;
- Origine électrique, terre, interphonie, contrôle d'accès et SSI ;
- Accès de livraison, moyens de levage et stockage ;
- Cheminements accessibles, ressauts, portes, vitrages, escalier, mains courantes, dispositifs de guidage tactile et points de conflit avec les circulations.

### 5.2 Sondages et reconnaissance

Le titulaire réalisera ou fera réaliser les sondages non destructifs et destructifs nécessaires à ses études : réseaux, nature des supports, profondeur hors gel, résistance du béton, ancrages, niveau de nappe ou humidité éventuelle. Toute intervention sur matériau susceptible de contenir de l'amiante reste subordonnée au repérage réglementaire correspondant.

### 5.3 Dossier d'exécution

- Plan d'implantation coté et niveaux finis ;
- Plan des fondations, massifs, fosse/socle, drainage et étanchéité ;
- Notes de calcul, charges statiques et dynamiques, réactions et ancrages ;
- Plans de gaine, plateforme, portes et réservations ;
- Schémas électriques, commande, sécurité, secours et communication ;
- Plans de synthèse avec lots 02 et 03 ;
- Fiches techniques, certificats, nuanciers, échantillons et planning de fabrication ;
- Plan de mise en accessibilité du périmètre, matrice des écarts, localisation des bandes de guidage, BEV, contrastes, mains courantes et corrections ponctuelles.

### 5.4 Points d'arrêt

Aucun terrassement ne commencera avant validation des réseaux et des plans de support. Aucune fabrication ne sera lancée avant visa de la solution dimensionnelle, de l'aspect extérieur, des portes, de l'alimentation et des interfaces de sûreté. Aucun montage ne commencera avant réception des supports par l'installateur.

## 6. Programme fonctionnel et caractéristiques dimensionnelles

| Caractéristique | Exigence minimale                                                                                                 |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Usage           | Transport de personnes, principalement agents PMR, avec possibilité d'un accompagnateur dans la limite de charge. |
| Niveaux         | Deux paliers, une seule course.                                                                                   |
| Service         | Opposé privilégié ; toute autre configuration doit être justifiée.                                                |
| Plateforme      | Minimum réglementaire 0,90 × 1,40 m ; objectif du projet 1,00 × 1,40 m.                                           |
| Charge          | Au moins 330 kg.                                                                                                  |
| Passage         | Porte nominale 0,90 m, passage utile conforme.                                                                    |
| Vitesse         | Conforme aux prescriptions applicables à la hauteur de course et au type de gaine.                                |
| Alimentation    | 230 V monophasé, 50 Hz, sauf exigence justifiée du fabricant et validation de l'origine disponible.               |
| Commande        | Accessible et utilisable en fauteuil ; solution compatible avec l'autonomie et la sûreté du site.                 |
| Bruit           | Niveau réduit ; absence de vibrations ou nuisances perceptibles dans les locaux voisins.                          |

### 6.1 Hauteur de course

La course n'est pas forfaitairement déduite du schéma transmis. Elle sera mesurée par le titulaire entre niveaux finis. Toute adaptation nécessaire de la hauteur de gaine, des guides, des portes et des protections est comprise dans le prix global.

### 6.2 Usage contrôlé

L'accès pourra être réservé aux agents ou autorisé ponctuellement. Le dispositif de contrôle ne doit jamais empêcher une personne autorisée d'obtenir de l'aide. Un appel accessible et intelligible sera maintenu à chaque palier lorsque l'appareil n'est pas librement utilisable.

## **7. Conception extérieure, durabilité et protection contre les intempéries**

### **7.1 Exposition**

L'appareil est conçu pour l'extérieur. Le fabricant précisera la plage de température, l'humidité admissible, le comportement au gel, le degré de protection IP/IK des composants et les dispositions de maintien en service. Les organes exposés seront au minimum adaptés à une ambiance extérieure urbaine.

### **7.2 Matériaux**

- Structure en inox 316L, acier galvanisé/thermolaqué ou solution offrant une durabilité équivalente justifiée ;
- Visserie extérieure inoxydable ;
- Parois pleines ou vitrées en matériaux de sécurité ;
- Joints et mastics résistants aux UV, au gel et aux cycles thermiques ;
- Aucune stagnation d'eau dans les profilés, seuils ou cuvettes.

### **7.3 Toiture et eaux**

L'enveloppe comportera une toiture propre, des pentes, gouttières ou rejets maîtrisés. Les eaux ne seront ni déversées sur les usagers, ni conduites vers le seuil, la fosse ou les fondations. Le drainage sera raccordé à une évacuation autorisée ou à un dispositif d'infiltration validé.

### **7.4 Antigél et condensation**

Les dispositifs de chauffage d'armoire, de protection des organes, de ventilation ou d'assèchement nécessaires sont compris. Le titulaire garantit l'absence de condensation nuisible et le fonctionnement dans les conditions climatiques déclarées.

## **8. Terrassements, fondations, supports, drainage et ouvrages de maçonnerie**

### **8.1 Prestations intégrées au lot**

Contrairement à l'estimation AVP initiale, les ouvrages directs nécessaires à l'appareil sont regroupés dans le présent lot afin de garantir une responsabilité unique entre le matériel et son support. Ils comprennent les démolitions localisées, fouilles, évacuation des déblais, fondations, massifs, dalle, fosse réduite ou socle, scellements, étanchéité, drainage, remblais et remise en état immédiate de l'emprise.

### **8.2 Études et portance**

Les dimensions et armatures seront déterminées à partir des charges du fabricant et des caractéristiques du sol. En l'absence de données suffisantes, le titulaire réalisera les investigations nécessaires. Les fondations profondes ou renforcements exceptionnels non prévisibles seront traités selon les dispositions contractuelles, mais une fondation courante complète est incluse.

### **8.3 Fosse ou seuil**

La solution limitera autant que possible la fosse. Si une fosse est requise, elle sera étanche, drainée, accessible pour maintenance et protégée contre les infiltrations. Si la solution est sans fosse, tout ressaut ou rampe sera intégré sans compromettre l'accessibilité ni créer un risque de trébuchement.

### **8.4 Raccords**

Les seuils, paliers, joints périphériques et raccords au revêtement extérieur seront stables, antidérapants, non saillants et compatibles avec les fauteuils roulants. Les reprises de garde-corps directement liées à l'implantation sont comprises.

## 9. Appareil, plateforme, guidage et entraînement

### 9.1 Technologie

Le titulaire indiquera la technologie d'entraînement proposée, sa puissance, son rendement, les exigences de maintenance, le comportement en secours et les nuisances. Les systèmes nécessitant un local machine distinct ou un volume non prévu sont exclus, sauf variante clairement identifiée.

### 9.2 Plateforme

- Plancher rigide, antidérapant, facile à nettoyer et résistant à l'humidité ;
- Rives et protections limitant tout risque de chute ou de coincement ;
- Éclairage intégré sans éblouissement ;
- Main courante ou appui lorsque prévu par le système ;
- Charge et dimensions marquées durablement ;
- Accès de maintenance sans altération des finitions.

### 9.3 Guidage et stabilité

Le guidage empêchera tout mouvement dangereux. Les jeux, vibrations et déformations resteront compatibles avec l'usage PMR, les portes et les dispositifs de sécurité. Les guides et fixations seront protégés contre la corrosion et accessibles pour inspection.

## **10. Gaine, enveloppe, portes, portillons, seuils et paliers**

### **10.1 Gaine fermée**

Compte tenu de l'exposition extérieure et de la hauteur à franchir, la solution de référence comporte une gaine/enveloppe fermée avec portes. Toute solution différente devra démontrer une protection et une conformité au moins équivalentes.

### **10.2 Parois**

Les parois peuvent être pleines, vitrées ou mixtes. Les vitrages sont feuilletés de sécurité, repérables et remplaçables. La composition doit limiter l'encombrement visuel tout en protégeant l'utilisateur des intempéries et en permettant la surveillance depuis les abords.

### **10.3 Portes**

Portes ou portillons à verrouillage contrôlé ;  
Ouverture et fermeture compatibles avec la force et la préhension des personnes handicapées ;  
Passage nominal conforme et absence de ressaut dangereux ;  
Dispositifs anti-pincement et anti-écrasement ;  
Résistance aux intempéries et stabilité au vent ;  
Déverrouillage de secours accessible au personnel habilité.

### **10.4 Paliers**

Les zones d'attente seront planes, stables, antidérapantes et éclairées. Les commandes et portes seront hors des débattements gênants. Aucun organe ne réduira l'espace de manœuvre du fauteuil.

## **11.Commandes, accessibilité, signalisation et autonomie d'usage**

### **11.1 Commandes**

Les boutons d'appel et de commande seront positionnés à hauteur accessible, contrastés, lisibles, tactiles et utilisables avec une force limitée. Les commandes à pression maintenue ou à enregistrement respecteront le régime applicable et seront clairement expliquées.

### **11.2 Information**

- Indication des niveaux ;
- État de disponibilité, déplacement et défaut ;
- Signal sonore et visuel de prise en compte ;
- Consignes d'utilisation simples en français, avec pictogrammes ;
- Identification du numéro d'appel ou du service de secours ;
- Marquage de la charge et interdictions éventuelles.

### **11.3 Accessibilité universelle**

Le dispositif prendra en compte les personnes présentant des limitations motrices, visuelles, auditives ou cognitives. Les informations importantes seront redondantes lorsque nécessaire : visuelles, tactiles et sonores.

## 12.Sécurités, secours, téléalarme et dégagement des personnes

### 12.1 Sécurité intégrées

- Arrêt d'urgence ;
- Contrôle de surcharge ;
- Protection contre l'écrasement, le cisaillement et le coincement ;
- Détection d'obstacles et bords sensibles ;
- Verrouillage et contrôle des accès ;
- Limitation de vitesse et dispositifs contre les mouvements incontrôlés ;
- Protection de l'accès sous plateforme ;
- Mise à la terre et protections électriques.

### 12.2 Secours en cas de coupure

L'appareil permettra le retour ou la descente vers un palier sûr en cas de coupure. La manœuvre de secours sera réalisable par une personne formée sans outillage complexe. Les batteries, chargeurs et contrôles de disponibilité sont compris.

### 12.3 Téléalarme

Une communication bidirectionnelle sera installée. La solution pourra utiliser un module GSM/4G ou une autre liaison pérenne. La couverture du réseau sera vérifiée avant mise en service. L'abonnement et la carte nécessaires au fonctionnement pendant les douze premiers mois sont compris.

### 12.4 Dégagement

Le titulaire remettra une procédure de dégagement adaptée à chaque position possible de la plateforme. Il formera les agents désignés et fournira les clés, outils et moyens nécessaires dans un coffret repéré.

## **13.Électricité, câblages internes et interfaces avec le lot n° 03**

### **13.1 Limite d'alimentation**

Le lot n° 03 fournit un circuit dédié protégé et mis à la terre jusqu'au point d'attente défini en synthèse. Le lot n° 04 réalise la liaison terminale, l'organe de coupure locale, l'armoire, le câblage interne, les protections propres au constructeur et les essais complets.

### **13.2 Données à transmettre**

Avant travaux, le titulaire transmettra puissance, intensité de démarrage, section, protection, sensibilité différentielle, schéma de terre, besoin de secours, dissipation thermique et position du point de raccordement. Les consommations auxiliaires, chauffage antigel, éclairage, GSM et interphonie sont intégrées.

### **13.3 Coupure et consignation**

L'organe de coupure sera accessible aux personnes habilitées, repéré et protégé contre la manœuvre non autorisée. Les opérations de consignation seront décrites dans le DOE.

## **14. Contrôle d'accès, interphonie, SSI et sûreté**

### **14.1 Principe**

L'appareil est principalement destiné aux agents. Le titulaire coordonnera avec le lot n° 03 les lecteurs, commandes d'ouverture, contacts de porte, interphonie, appel accessible et éventuel déverrouillage de sécurité. Les interfaces sont testées en commun.

### **14.2 SSI et évacuation**

L'appareil ne sera pas présenté comme un moyen d'évacuation des personnes en situation d'incendie, sauf conception et procédure réglementaires spécifiques validées. La signalisation et les consignes éviteront toute ambiguïté. Les interfaces éventuelles avec le SSI seront déterminées par le scénario de sécurité.

### **14.3 Accès et appel**

Si l'accès nécessite badge ou autorisation, un dispositif d'appel accessible permettra à une personne autorisée de joindre le poste compétent. Le contrôle d'accès ne devra pas neutraliser la téléalarme ou la procédure de secours.

## 15.Intégration architecturale, finitions et mise en accessibilité complémentaire

### 15.1 Aspect général

La solution sera compacte, sobre et cohérente avec les façades existantes. La teinte RAL, le niveau de brillance, la proportion de vitrage, les profils, la toiture et les raccords seront soumis à visa sur échantillons et vues d'ensemble.

### 15.2 Finitions

- Aucun bord coupant ni fixation dangereuse ;
- Alignement précis des panneaux et portes ;
- Joints continus et réguliers ;
- Absence de câbles ou conduits visibles non traités ;
- Retouches en atelier ou selon un procédé garantissant une finition durable ;
- Nettoyage complet avant réception.

### 15.3 Signalétique

La signalétique et les marquages propres au fonctionnement et à l'usage accessible de l'appareil sont compris dans le lot. La signalétique institutionnelle générale et le jalonnement global du site ne relèvent pas du présent lot ; ils seront coordonnés avec le dispositif retenu par la maîtrise d'ouvrage. Les bandes de guidage, BEV, contrastes de sécurité, marquages sur vitrages et repères fonctionnels définis dans le présent CCTP sont des ouvrages d'accessibilité et restent compris au lot 04.

### 15.4 Diagnostic d'accessibilité du périmètre

Avant toute intervention corrective, le titulaire réalise un diagnostic contradictoire de la chaîne de déplacement concernée par le projet, depuis l'approche du parking et l'entrée agents jusqu'aux circulations communes directement liées à l'accueil. Le diagnostic porte au minimum sur les largeurs, pentes et ressauts, espaces de manœuvre, portes et efforts de manœuvre, obstacles, vitrages, escaliers, mains courantes, éclairage observé, dispositifs de guidage et d'éveil à la vigilance, contrastes et accessibilité des commandes. Il distingue : non-conformités à traiter dans le marché de base ; améliorations recommandées ; points hors périmètre à signaler à la maîtrise d'ouvrage. Aucune recommandation hors périmètre n'est réputée commandée sans ordre écrit.

## **15.5 Bandes de guidage tactile au sol**

Les dispositifs linéaires existants visibles sur les photographies sont dégradés, discontinus et ne constituent pas une référence à reproduire à l'identique. Lorsque le diagnostic confirme la nécessité d'un guidage tactile, le titulaire dépose les éléments défectueux, remet le support en état et met en œuvre une bande de guidage continue, visuellement contrastée, non glissante, non déformable et détectable à la canne blanche, conforme aux dispositions réglementaires en vigueur et, lorsqu'elle est retenue comme solution de référence, à la NF P 98-352 ou équivalent. Le tracé, les interruptions, changements de direction et points d'arrivée sont soumis au visa MOA/MOE.

## **15.6 Bandes d'éveil à la vigilance – distinction avec le guidage**

La bande d'éveil à la vigilance (BEV) n'est pas une bande de guidage : elle matérialise un danger et est constituée d'un dispositif tactile à plots. En tête de l'escalier et sur tout palier intermédiaire concerné, elle est implantée à la distance réglementaire du danger, avec contraste visuel, non-glissance et géométrie conformes aux dispositions applicables et, lorsqu'elle est retenue comme solution de référence, à la NF P 98-351 ou équivalent. Le titulaire vérifie la largeur utile et l'implantation avant commande.

## **15.7 Sécurisation de l'escalier existant**

Sans modifier les caractéristiques dimensionnelles existantes au-delà de ce que le projet impose, le titulaire vérifie et adapte les éléments de sécurité d'usage : nez de marches visuellement contrastés et non glissants ; première et dernière contremarches contrastées ; mains courantes continues, préhensibles, solidement fixées, repérables et prolongées lorsque nécessaire. Les profils ajoutés restent minces, stables et sans arête ou surépaisseur susceptible de créer un risque de chute.

## **15.8 Seuils, portes, vitrages et obstacles**

Dans le périmètre contractuel, les petits ressauts et seuils sont supprimés, chanfreinés ou traités par un profil ou une petite rampe compatible avec le fauteuil roulant. Les portes situées sur le cheminement sont vérifiées quant à leur atteinte, leur effort de manœuvre, leurs poignées et ferme-portes ; les petites adaptations sont incluses, tandis que le remplacement complet d'un bloc-porte est coordonné avec le lot n° 02. Les parois vitrées insuffisamment repérables reçoivent un marquage contrasté durable visible des deux côtés. Les petits obstacles ou saillies dangereux sont supprimés, déplacés ou rendus détectables.

## **15.9 Cheminement extérieur et croisement avec les véhicules**

Le titulaire vérifie la continuité entre l'approche depuis le parking, le niveau bas de l'élévateur et le palier haut. Lorsqu'un cheminement accessible croise une circulation de véhicules dans l'emprise concernée, il propose et chiffre les dispositifs nécessaires : éveil de vigilance, marquage au sol, repérage local et maintien de la covisibilité. Les interventions de signalétique institutionnelle générale restent hors lot.

## **15.10 Rapport final et recommandations**

Avant réception, le titulaire remet une matrice avant/après localisant les corrections réalisées, les fiches techniques des dispositifs tactiles et contrastés et les éventuelles recommandations résiduelles. Le rapport ne transforme pas en prestation contractuelle une amélioration non commandée ; il constitue un outil de suivi pour la maîtrise d'ouvrage et le contrôleur technique.

## **16.Transport, levage, stockage, montage et protection du chantier**

### **16.1           Logistique**

Le titulaire inclut transport, autorisations de livraison, déchargement, grutage, moyens d'accès, manutentions, stockage protégé et évacuation des emballages. Les dimensions des accès et la portance des zones de grutage seront vérifiées.

### **16.2           Protection**

Le chantier extérieur sera clôturé par une séparation rigide et verrouillée. Les fouilles seront protégées, les cheminements propres et les nuisances limitées. Les façades, fenêtres, revêtements, escalier et réseaux conservés seront protégés.

### **16.3           Montage**

Le montage sera exécuté par une équipe spécialisée selon les instructions du fabricant. Les tolérances des supports seront contrôlées avant pose. Tout écart nécessitant une reprise est signalé immédiatement ; les reprises relevant de l'emprise directe sont à la charge du lot.

## **17.Planning indépendant et coordination**

### **17.1           Autonomie de programmation**

Le lot intervient majoritairement à l'extérieur et pourra suivre un calendrier distinct des travaux intérieurs. L'objectif est de disposer d'un titulaire capable de piloter de manière autonome le modèle proposé, ses études, son génie civil propre, sa livraison, son montage et les adaptations complémentaires d'accessibilité. Cette autonomie n'exclut pas la coordination avec les accès, la façade, l'électricité, la sûreté et les finitions voisines. Le titulaire commence les études dès notification et désigne un interlocuteur unique y compris lorsqu'il recourt à un cotraitant ou sous-traitant pour les ouvrages supports.

### **17.2           Objectif**

La mise en service est recherchée au cours du mois de mars 2027. Le planning prévisionnel comprend relevés et validation en novembre 2026, fabrication en décembre 2026 et janvier 2027, supports en février 2027, montage et réception en mars 2027. Le titulaire proposera son calendrier détaillé et signalera tout délai critique.

### **17.3           Réunions**

Le titulaire participe aux réunions nécessaires pendant les études, la réalisation des supports, le montage et les essais. Il nomme un interlocuteur unique disposant d'une autorité technique et décisionnelle.

## 18. Contrôles, essais, mise en service et réception

### 18.1 Contrôles avant mise en service

- Contrôle dimensionnel, verticalité et niveaux ;
- Contrôle des ancrages, supports, joints, étanchéités et drainage ;
- Mesures électriques et continuité de terre ;
- Essais à vide, en charge nominale et en surcharge selon procédure ;
- Essais de portes, verrouillages, détection d'obstacles et arrêts ;
- Essais de coupure, batteries, secours et dégagement ;
- Essais de téléalarme, GSM, interphonie, contrôle d'accès et signalisations ;
- Essai de comportement à la pluie ou vérification d'étanchéité des points sensibles ;
- Contrôle du bruit, des vibrations et de l'arrêt précis aux paliers ;
- Contrôle fonctionnel du cheminement accessible, des dispositifs tactiles, contrastes, seuils, portes et sécurisation de l'escalier relevant du présent lot.

### 18.2 Organisme et contrôleur technique

Le titulaire prend en charge les contrôles réglementaires ou de conformité nécessaires à la mise en service, les interventions de l'organisme compétent lorsqu'elles sont requises, ainsi que la levée de toutes observations imputables à son lot.

### 18.3 Réception

La réception peut être prononcée avec ou sans réserves après fonctionnement complet, conformité documentaire, formation et remise du DOE. L'immobilisation, une sécurité non testée, l'absence de communication d'urgence, un défaut d'étanchéité ou une non-conformité d'accessibilité sont des réserves bloquantes.

## 19. Formation, DOE et documents d'exploitation

### 19.1 Formation

Deux sessions sont prévues : utilisation courante et gestion des incidents ; secours et dégagement pour les agents désignés. Les supports seront remis en français et adaptés au matériel installé.

### 19.2 DOE

- Plans de recollement et implantation cotée ;
- Plans des fondations, drainage, réseaux et ancrages ;
- Notes de calcul et charges ;
- Déclaration UE de conformité et marquage ;
- Notice d'utilisation et de maintenance en français ;
- Schémas électriques et de sécurité ;
- Liste des composants, références et pièces d'usure ;
- Procès-verbaux de contrôles et essais ;
- Procédures de secours et de dégagement ;
- Contacts du mainteneur, délais d'intervention et carnet d'entretien ;
- Sauvegardes, codes et paramètres nécessaires à l'exploitation, remis de manière sécurisée ;
- Diagnostic d'accessibilité initial, plan des dispositifs réalisés, fiches produits, matrice avant/après et recommandations résiduelles.

### 19.3 Carnet de maintenance

Un carnet papier et numérique sera ouvert à la mise en service. Il enregistrera visites, essais, pannes, interventions, pièces remplacées et tests de téléalarme.

## **20. Garantie de parfait achèvement et maintenance initiale**

### **20.1 Point de départ**

La réception contradictoire constitue le point de départ de la garantie de parfait achèvement d'un an. Il n'est pas prévu de seconde « réception définitive » un an plus tard. Une visite de fin de garantie sera organisée avant l'expiration du délai.

### **20.2 Garantie du titulaire et du fabricant**

La garantie couvre pendant au moins douze mois pièces, main-d'œuvre, déplacements, réglages, logiciel, communication et défauts de finition, sans franchise pour la maîtrise d'ouvrage. Les garanties commerciales plus longues sont déclarées dans l'offre.

### **20.3 Maintenance incluse**

- Minimum deux visites préventives pendant les douze mois ;
- Essais périodiques des sécurités, batteries et téléalarme ;
- Nettoyage, lubrification, réglages et petites fournitures ;
- Prise en compte d'une panne immobilisante sous quatre heures ouvrées ;
- Intervention sur site sous vingt-quatre heures ouvrées, sauf situation de personne bloquée traitée en urgence ;
- Rapport après chaque visite ou dépannage ;
- Visite contradictoire au onzième mois et traitement des observations avant échéance.

### **20.4 Abonnements**

Les frais nécessaires au fonctionnement de la téléalarme pendant la première année sont inclus. Le titulaire indiquera clairement les coûts récurrents futurs et les modalités de reprise du contrat par l'exploitant.

## 21. Interfaces et limites de prestations

| Intervenant                    | Répartition des prestations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lot n° 02 – TCE                | Maintien des circulations générales et raccords architecturaux hors emprise directe ; remplacement complet éventuel de blocs-portes hors petite adaptation. Les fondations, massifs, petite maçonnerie, drainage, remises en état propres à l'appareil et adaptations légères d'accessibilité définies au lot 04 restent à la charge de ce dernier. |
| Lot n° 03 – CFO/CFA/SSI/sûreté | Circuit dédié protégé jusqu'au point d'attente ; terre ; contrôle d'accès, interphonie et interfaces SSI. Le lot n° 04 assure le raccordement terminal, les équipements internes de l'appareil et les ouvrages d'accessibilité non électriques. Toute correction électrique révélée par le diagnostic est instruite avec le lot n° 03.              |
| Maîtrise d'œuvre               | Définition performancielle, visa architectural et coordination.                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Contrôleur technique           | Avis sur accessibilité, sécurité, support, conformité et mise en service ; examen du diagnostic et des adaptations de la chaîne de déplacement lorsque ces points relèvent de sa mission.                                                                                                                                                           |
| Exploitant / sûreté            | Validation des droits, appel, secours, maintenance et procédures.                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Concessionnaires / réseaux     | Repérage et protection des réseaux existants ; démarches nécessaires à la charge du titulaire dans son emprise.                                                                                                                                                                                                                                     |

### 21.1 Synthèse obligatoire

Les limites sont matérialisées sur les plans d'exécution. Toute interface non clarifiée avant commande est réputée incluse dans le lot n° 04 lorsqu'elle est nécessaire au fonctionnement propre de l'appareil, à ses ouvrages supports directs ou aux adaptations d'accessibilité explicitement décrites dans le présent CCTP et la DPGF. Le recours à un sous-traitant pour le génie civil ne transfère pas cette responsabilité à la maîtrise d'ouvrage ni à un autre lot.

## **22.Contenu des prix et dispositions de chiffrage**

### **22.1 Prix réputés complets**

Les prix comprennent études, relevés, diagnostic d'accessibilité, sondages courants, démarches, fournitures, pertes, accessoires, main-d'œuvre, transport, levage, protections, terrassements, maçonnerie directe, fondations, drainage, raccordements terminaux, dispositifs tactiles et contrastés, adaptations ponctuelles de l'escalier et du cheminement, contrôles, essais, formation, DOE, abonnement initial et maintenance de douze mois. Le prix de base doit permettre la livraison d'un ensemble complet sans dépendance économique envers un autre lot pour les ouvrages propres à l'appareil.

### **22.2 DPGF**

La DPGF décompose les prestations pour permettre la comparaison des offres. Elle ne limite pas le caractère global et forfaitaire. Le soumissionnaire vérifie les quantités et signale toute incohérence avant remise de son offre. Les quantités de guidage tactile, BEV, nez de marches, mains courantes et petites adaptations constituent une base de consultation destinée à rendre les offres comparables ; les prix unitaires du BPU permettent de traiter les variations réellement ordonnées sans créer un droit automatique à supplément.

### **22.3 Substitutions**

Toute substitution de matériau, composant, technologie ou dimension après attribution est soumise à visa. Elle ne peut réduire les performances, la durabilité, l'accessibilité, la sécurité ou la maintenabilité.

## Annexe A – Documents d’exécution et points d’arrêt

| Repère | Document / point d’arrêt                                                  | Échéance                 |
|--------|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| A01    | Relevé contradictoire et diagnostic d’implantation                        | Avant études définitives |
| A02    | Recherche de réseaux et sondages des supports                             | Avant terrassement       |
| A03    | Plan d’implantation, niveaux, course, portes et manœuvres                 | Avant commande           |
| A04    | Note de calcul fondations, ancrages et charges                            | Avant travaux de support |
| A05    | Plans de drainage, étanchéité et raccords                                 | Avant travaux de support |
| A06    | Fiche technique complète et déclaration des performances                  | Avant choix du matériel  |
| A07    | Échantillons RAL, panneaux, vitrages, profils et toiture                  | Avant fabrication        |
| A08    | Schémas électriques, secours, téléalarme et sûreté                        | Avant câblage            |
| A09    | Plan de levage et mode opératoire SPS                                     | Avant livraison          |
| A10    | Réception contradictoire des supports                                     | Avant montage            |
| A11    | Programme d’essais et contrôles                                           | Avant mise en service    |
| A12    | DOE provisoire                                                            | Avant OPR                |
| A13    | DOE définitif et carnet de maintenance                                    | Avant réception          |
| A14    | Diagnostic d’accessibilité, plan des adaptations et matrice de conformité | Avant travaux correctifs |
| A15    | Rapport accessibilité avant/après et fiches des dispositifs tactiles      | Avant réception          |

## Annexe B – Matrice minimale de performances

| Performance                | Niveau minimal                                                                                                                                                    |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Implantation               | Extérieure, deux niveaux, course unique, service opposé privilégié                                                                                                |
| Plateforme                 | Objectif 1 000 × 1 400 mm ; jamais inférieure au minimum réglementaire                                                                                            |
| Charge                     | ≥ 330 kg                                                                                                                                                          |
| Porte                      | Nominal 900 mm, passage utile conforme                                                                                                                            |
| Alimentation               | 230 V monophasé, 50 Hz, à confirmer                                                                                                                               |
| Vitesse                    | Conforme à la réglementation et à la hauteur de course                                                                                                            |
| Enveloppe                  | Fermée, toiture et parois adaptées à l'extérieur                                                                                                                  |
| Corrosion                  | Inox 316L ou protection équivalente justifiée                                                                                                                     |
| Secours                    | Retour/descente de secours, batterie et procédure de dégagement                                                                                                   |
| Communication              | Téléalarme bidirectionnelle, GSM/4G ou équivalent                                                                                                                 |
| Contrôle d'accès           | Compatible avec système DGFiP et appel accessible                                                                                                                 |
| Garantie                   | GPA 1 an + garantie fabricant/installateur ≥ 1 an                                                                                                                 |
| Maintenance                | 12 mois, 2 visites préventives minimum                                                                                                                            |
| Organisation de l'offre    | Offre de base intégrée : appareil + génie civil propre + mise en service ; sous-traitance/cotraitance admise sous responsabilité du titulaire.                    |
| Accessibilité périphérique | Diagnostic du périmètre, remplacement des dispositifs tactiles dégradés, guidage/BEV distincts, sécurisation de l'escalier et petites corrections du cheminement. |
| Guidage tactile            | Bande continue contrastée, non glissante et non déformable ; solution compatible avec NF P 98-352 ou équivalent lorsqu'elle est retenue.                          |
| Éveil à la vigilance       | BEV en tête d'escalier/paliers concernés ; solution compatible avec NF P 98-351 ou équivalent lorsqu'elle est retenue.                                            |

## Annexe C – Scénarios minimums d'essais

- C01 – Appel niveau bas, ouverture, montée, arrêt précis, ouverture niveau haut ;
- C02 – Parcours inverse ;
- C03 – Usage par personne en fauteuil avec contrôle des espaces et efforts ;
- C04 – Charge nominale et contrôle de surcharge ;
- C05 – Obstacle aux portes et détection d'obstacle ;
- C06 – Arrêt d'urgence et remise en service ;
- C07 – Coupure réseau, fonctionnement des batteries et retour au palier ;
- C08 – Téléalarme bidirectionnelle et transmission à distance ;
- C09 – Interphonie et contrôle d'accès ;
- C10 – Défaut simulé et signalisation ;
- C11 – Déverrouillage et dégagement d'une personne ;
- C12 – Pluie/ruissellement, drainage et absence d'infiltration ;
- C13 – Essai commun avec lot n° 03 et validation exploitant ;

C14 – Parcours complet d’une personne en fauteuil depuis l’approche accessible jusqu’au niveau haut, incluant seuils, portes, espaces de manœuvre et appel ;

C15 – Parcours de repérage simulé avec contrôle du guidage tactile, de la BEV, des contrastes et des obstacles sur le périmètre corrigé.

## Annexe D – Données à confirmer avant émission définitive

- Hauteur de course et niveaux finis ;
- Côté exact de l’implantation ;
- Emprise disponible, réseaux enterrés et nature du sol ;
- Maintien ou adaptation du garde-corps et de l’auvent ;
- Solution avec fosse réduite ou sans fosse ;
- Origine et puissance électrique ;
- Architecture de contrôle d’accès et d’interphonie ;
- Mainteneur futur et destinataire de la téléalarme ;
- Teinte RAL et proportion de vitrage ;
- Validation du contrôleur technique et de l’autorité compétente sur le cheminement accessible extérieur ;
- Tracé définitif des bandes de guidage tactile et implantation des BEV ;
- Étendue exacte des corrections de mains courantes, seuils, portes et vitrages après diagnostic contradictoire.

Le titulaire doit remettre une offre permettant d’identifier clairement le modèle, le fabricant, la technologie, les dimensions, la composition de l’enveloppe, les fondations, les options, les coûts de maintenance après la première année et le délai réel de fabrication. Il joint également une note d’organisation précisant comment il assure la responsabilité unique du génie civil propre à l’appareil et un diagnostic synthétique d’accessibilité avec recommandations hiérarchisées sur le périmètre du projet. Les améliorations proposées hors marché de base sont identifiées séparément et ne sont pas réputées commandées.